Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 32 (2005)
Heft: 3

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Statistique des Suisses de l'étranger 2004

Plus de 620 000 Suisses à l'étranger

A fin décembre 2004, 623 057 Suisses étaient immatriculés auprès des ambassades et consulats suisses. Par rapport à décembre 2003, le nombre des Suisses de l'étranger a donc augmenté de 10 495 personnes. 442 643 Suisses de l'étranger (71 %) sont des doubles-nationaux.

Les pays de résidence favoris sont ceux de l'Union européenne (377 383, soit quelque 60.5 %, voir tableau). Hors d'Europe, la plupart des Suisses de l'étranger résident aux Etats-Unis (71 419). Il ressort également de la statistique que quelque 59 % de nos compatriotes adultes à l'étranger, soit 278 712 personnes, sont des femmes. Le nombre des hommes est 196 628 (41 %), alors que celui des personnes de moins de 18 ans est de 144 092 (23 %).

Des 475 340 Suisses de l'étranger autorisés à voter, 95 322 (20.05 %) se sont enregistrés auprès des représentations suisses pour exercer leur droit de vote et d'élection. La statistique peut être consultée sous www.eda.admin.ch/eda/f/home/traliv/living.html, rubrique «publications». *BDK*

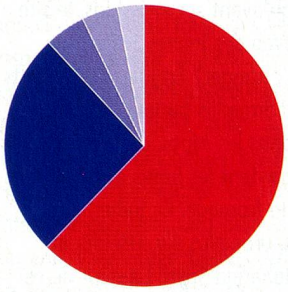

Suisses de l'étranger dans les Etats de l'UE

France	166 199	Finlande	1 363
Allemagne	70 455	Irlande	1 332
Italie	45 442	République tchèque	999
Grande-Bretagne	26 617	Luxembourg	934
Espagne	21 532	Pologne	522
Autriche	12 980	Chypre	420
Pays-Bas	6 777	Slovénie	262
Belgique	6 690	République slovaque	197
Suède	4 359	Malte	145
Grèce	3 094	Estonie	26
Danemark	2 727	Lituanie	20
Portugal	2 707	Lettonie	18
Hongrie	1 566	**Total**	377 383

swissworld.org
Your Gateway to Switzerland
SWISS WORLD

Les initiatives populaires peuvent aussi être signées à l'étranger

Les comités d'initiative et la Chancellerie fédérale facilitent aux Suisses de l'étranger la signature d'initiatives populaires fédérales en mettant à leur disposition des listes de signatures par voie électronique. Les listes de signatures des initiatives en cours peuvent être téléchargées sous www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis10.html.

Vous ne pouvez signer d'initiative populaire que si vous avez le droit de vote. Imprimez la liste et reportez-y votre commune politique et le canton correspondant. Inscrivez manuellement et lisiblement vos données sur la liste et apposez-y votre signature à la main. Indiquez comme domicile votre adresse officielle à l'étranger.

Attention: les feuilles de signatures ne peuvent être signées que par des citoyens de la même commune politique. Si elles contiennent des signatures de personnes d'autres communes, celles-ci ne seront pas valables.

Remettez la feuille signée au comité d'initiative.

Pour plus de renseignements sur les droits politiques, consulter www.admin.ch/ch/f/bk/ *BDK*

Initiatives

Il n'a pas été lancé de nouvelle initiative depuis le dernier numéro.

Les listes de signatures des initiatives en cours peuvent être téléchargées sous www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis10.html *BDK*

Pour un accès libre aux compléments alimentaires

La Société indépendante Pro Santé Suisse a lancé l'initiative populaire fédérale «Pour un accès libre aux compléments alimentaires (initiative sur les vitamines)». Celle-ci a pour but de renforcer la prévention sanitaire en Suisse et de freiner ainsi la spirale des coûts dans le domaine de la santé. L'initiative populaire entend compléter l'art. 118 de la Constitution fédérale suisse et en modifier l'art. 197 des dispositions transitoires. Elle prévoit de libéraliser le marché des vitamines et des compléments alimentaires en Suisse. Contrairement à d'autres pays, la Suisse ne permet pas actuellement la vente libre de préparations vitaminées dosées de façon efficace. La majorité de la population consomme cependant de plus en plus de produits vitaminés, qui sont soit trop chers, soit trop faiblement dosés. L'initiative veut procurer aux habitants de la Suisse un accès libre à des préparations vitaminées efficaces et de bonne qualité. Le législateur est chargé de veiller à la sécurité requise en retirant du commerce les produits dangereux ou de mauvaise qualité. *BDK*

Votation fédérale

25 septembre 2005

Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes.

Prochaine votation 2005

27 novembre *BDK*

Report de l'introduction du passeport biométrique

Le 13 avril 2005, le Conseil fédéral a décidé de ne pas faire cavalier seul pour l'introduction du passeport biométrique suisse. La Suisse aligne sa procédure sur celle des Etats de l'Union européenne (UE).

Contrairement aux indications publiées dans les précédents numéros de la «Revue Suisse» (voir 1/05 et 2/05), le nouveau passeport biométrique suisse ne sera pas introduit à fin 2005 comme prévu. Le Conseil fédéral a en effet revu le calendrier de cette introduction par égard pour les nouvelles exigences techniques des Etats de l'UE. La Suisse veut ainsi s'assurer que les normes européennes puissent être prises en compte lors de la mise au point du passeport biométrique helvétique. Ces normes concernent la sécurité des données et la sécurisation des passeports; celles que la Commission européenne a définies à fin février 2005 sont plus sévères que les normes internationales actuellement en vigueur. Le passeport biométrique européen sera introduit à fin août 2006.

Les décisions de l'UE de février 2005 ont créé une situation nouvelle, qui n'avait pas pu être prise en compte en septembre 2004, date de la décision du Conseil fédéral sur l'introduction des passeports biométriques. Dès lors, le nouveau passeport biométrique suisse sera introduit au plus tôt le 1er septembre 2006. Si l'UE ou les Etats-Unis promulguent de nouvelles directives (par exemple en matière de calendrier), il ne peut être exclu que la Suisse doive adapter une nouvelle fois son calendrier et la date d'introduction.

Commander à temps le passeport 03

Le report de l'introduction des passeports biométriques aura des conséquences pour les ressortissants suisses qui se rendront aux Etats-Unis ou les traverseront sans visa, à partir du 26 octobre 2005 et jusqu'à l'introduction du passeport biométrique en septembre 2006, dans le cadre du «Visa-Waiver-Program». **Il leur faut s'assurer qu'à cette date, ils possèdent un passeport établi avant le 26 octobre 2005 et lisible par ordinateur (modèle 2003).** Selon les dispositions américaines, ce document autorise à entrer ou à traverser les Etats-Unis sans visa, même après le 26 octobre 2005. Il convient de noter que l'établissement d'un nouveau passeport peut prendre plusieurs semaines (selon le pays et les formalités d'examen nécessaires, jusqu'à 40 jours ouvrables; pour peu qu'il faille encore éclaircir des questions d'état civil, ce délai peut se prolonger à plusieurs mois). Le Département fédéral des affaires étrangères recommande donc aux Suisses de l'étranger qui voudraient demander un nouveau passeport pour voyager aux Etats-Unis de se renseigner à temps auprès des représentations suisses compétentes à l'étranger (www.eda.admin.ch/eda/f/home/emb/addch.html).

On trouvera d'autres informations sur le sujet des passeports biométriques dans les numéros 1/05 et 2/05 de la «Revue Suisse» (www.revue.ch), ainsi que sous www.fedpol.ch/f/index.htm, rubrique «Point de mire». L'Office fédéral de la police a aussi mis en service un numéro d'urgence +41 800 820 008, ouvert de 9 à 12 h et de 14 à 17 h (heure suisse).

Service des Suisses de l'étranger / DFAE

Gabriela Brodbeck

INTERNET

On trouvera des renseignements fiables sur l'entrée aux Etats-Unis sous www.unitedstatesvisas.gov/ www.dhs.gov/us-visit ou auprès de la représentation américaine la plus proche.

Keystone

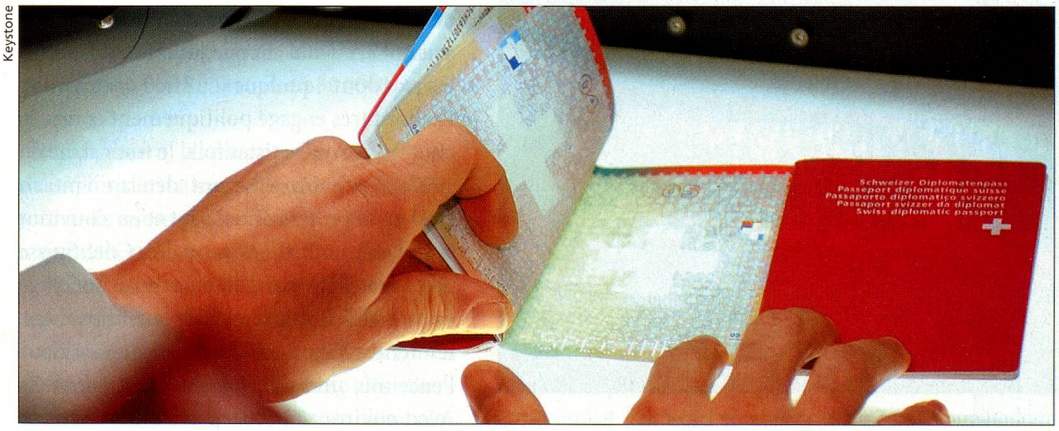

«La Confédération en bref, édition 2005»

La brochure «La Confédération en bref, édition 2005» est parue en mars 2005 dans les quatre langues nationales et en anglais. Publiée par la Chancellerie fédérale, elle peut être demandée gratuitement. Comme les précédentes, l'édition 2005 est enrichie de photos (du Zurichois Marc Latzel), de graphiques et d'organigrammes. En guise d'introduction, elle rapporte l'entretien que des représentants de trois générations ont eu avec le président de la Confédération, Samuel Schmid. La brochure explique entre autres l'organisation politique de la Suisse, la pratique des droits populaires ou la composition des Chambres fédérales. Elle présente de façon compréhensible la genèse d'une loi. Elle décrit enfin les tâches du Conseil fédéral, des départements et des offices fédéraux, des services du Parlement, de la Chancellerie fédérale, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances.

La brochure peut être obtenue gratuitement auprès de:
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL),
Service des publications,
CH-3003 Berne
Fax: +41 (0)31 325 50 58
Internet: www.bbl.admin.ch,
rubrique «Produits et services»

BDK

Publicité

La Chaîne du bonheur – solidarité suisse en cas de catastrophes ou de guerres dans le monde.
Plus d'infos sur www.bonheur.ch

Swiss Solidarity